# Délégation de service public - Opéra-Théâtre Municipal - Rapport sur l'exercice 2004 (septembre 2003 - août 2004)

*M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :* La saison 2003 - 2004 marque la volonté de la Ville de Besançon de continuer à confier la gestion de service public de l'Opéra-Théâtre à M. Didier BRUNEL : un nouveau contrat a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2003 pour une durée de 4 années, soit jusqu'au 31 août 2007.

Conformément aux termes de la convention de délégation de gestion, M. Didier BRUNEL a exercé une double responsabilité :

- la gestion de la salle de l'Opéra-Théâtre
- la mise en oeuvre d'une activité lyrique et musicale en particulier.

## A - Analyse de l'activité du service délégué

#### 1) Gestion de la salle

La saison 2003-2004 s'est ouverte à de nouveaux projets et notamment faire de l'Opéra-Théâtre un outil de découverte de jeunes talents et d'accompagnement à l'entrée dans la vie professionnelle pour les jeunes artistes. Ce soutien est envisagé par Didier BRUNEL comme le coeur de son projet et le sens du travail de l'Opéra-Théâtre pour les 4 ans à venir. Ainsi la programmation «Jeunes Pousses» a été établie avec les CNR de Besançon et Dijon : soit 7 concerts à partir de novembre, soit un concert par mois le dimanche à 11 h.

Cette ouverture aux jeunes artistes, aux jeunes pratiques, devait permettre de toucher plus largement un public jeune. Des tarifs préférentiels et actions de sensibilisation pour les jeunes sont mis en oeuvre (opéra-théâtre en famille, carte avantage jeunes, «les coulisses du spectacle», le pass-opéra, outils envers les enseignants).

L'Opéra-Théâtre s'est aussi ouvert comme résidence de création de la Compagnie locale Altérités du 26 octobre au 18 novembre, notamment à l'occasion du spectacle Gharnata.

Deux conférences autour du cycle Saint-Pétersbourg ont accueilli 160 personnes.

Autour de chaque spectacle produit ou accueilli à l'Opéra-Théâtre de Besançon, des actions spécifiques sont menées dans un souci de démocratisation culturelle et d'accès au plus grand nombre au spectacle vivant. Ce travail de terrain se réalise avec les réseaux associatifs, l'Education Nationale et les structures culturelles et sociales locales, notamment par le biais de conventions. Ces actions spécifiques ont concerné environ 1 500 personnes pour la saison 2003-2004.

L'Opéra-Théâtre a affiché 80 levers de rideau sur la saison 2003-2004. M. Didier BRUNEL a programmé, dans le cadre de son activité, 42 levers de rideau devant 23 817 spectateurs (24 493 en 2002-2003).

## 2 - Mise en oeuvre d'une saison lyrique et musicale

Didier BRUNEL est tenu de développer une saison lyrique qui comporte au minimum 7 ouvrages lyriques dont 3 opéras par saison et 4 qui feront l'objet de créations ou de coproductions. Il doit s'attacher à faire connaître le répertoire allant de la période baroque à la période contemporaine.

Didier BRUNEL est aussi tenu de rechercher une coopération avec la Ville de Dijon.

La programmation de la saison 2003-2004 a respecté ces engagements :

## a) Le lyrique

- LOHENGRIN, Opéra de Richard WAGNER: un bus opéra au théâtre de Dijon Coproduction.
- ATHALIA, Opéra de Georges Frédéric HANDEL avec des solistes, choeurs et orchestre de la Xème Académie baroque d'Ambronay Coproduction 1 représentation.
- OPÉRA DE QUAT'SOUS Opéra de Kurt WEILL et Bertold BRECHT. Spectacle présenté en collaboration avec le CDN de Besançon et Franche-Comté Coproduction 1 représentation.
- LA BOHÈME de Giacomo PUCCINI Nouvelle production de l'Opéra-Théâtre avec le Choeur de l'Opéra-Théâtre de Besançon et la Maîtrise d'enfants du Conservatoire de Besançon 3 représentations.
- LES AVENTURES DU ROI PAUSOLÉ Opéra Bouffe de Arthur HONEGGER Coproduction Opéra Théâtre de Besançon, Opéra de Fribourg et Radio Suisse Romande 1 représentation.
- WERTHER opéra drame lyrique de Jules MASSENET Orchestre et choeurs du Duo Dijon Co-production Duo Dijon Opéra de Massy 1 représentation.
- FROU-FROU LES BAINS opérette de Patrick HAUDECOEUR Molières 2002 1 représentation.
- et dans le cadre de la politique systématique engagée de création d'opéra pour le jeune public : HATIM LE GÉNÉREUX de Régis CAMPO Opéra pour petits et grands Maîtrise d'enfants du Conservatoire de Besançon Création : commande et production Opéra de Besançon 3 représentations.

## b) Les concerts classiques

Didier Brunel est tenu de programmer à l'Opéra-Théâtre au moins 8 concerts classiques en complémentarité avec la programmation de l'Orchestre de Besançon et le Festival International de Musique. De ce fait, la programmation en musique classique, au regard de son public potentiel, semble importante.

#### Ont été programmés :

- 5 grands ensembles : XVIII-21 Musique des Lumières et le Choeur du Beitang de Pékin, l'Orchestre Symphonique de Saint-Pétersbourg et le Capella de Saint-Petersbourg, l'Orchestre Symphonique d'Ukraine et l'Orchestre National de Roumanie.
  - 4 concerts de Musique de Chambre.
  - 7 représentations Jeunes Pousses.

#### c) Les autres concerts

- 6 concerts de musique du monde (1 concert annulé sur 7 programmés) dont une coproduction par l'Opéra-Théâtre (résidence de création pour Gharnata de la compagnie bisontine Altérités, concert au coeur des musiques d'Algérie dans le cadre de Djazaïr, (l'année de l'Algérie en France) et un concert du Kambé Quartet de Besançon,
  - 1 concert de chanson française,
- la première édition de la «Nuit Nomade» à la Citadelle, invitation au voyage autour de la musique en partenariat avec la SEM Citadelle.

#### 3 - Autres programmations : Danse et Théâtre

- 2 spectacles de danse : soli de danse contemporaine du Ballet National de l'Opéra de Paris et un ballet Flamenco de «La Yerbabuena».
- 3 pièces de théâtre : Etat critique de Michel LENGLINEY (hommage à Victor Hugo), Hystéria de Terry Johnson mis en scène par John MALKOVITCH et Orfeo Biaggio d'après l'oeuvre de l'écrivain bisontin Mario Morisi.

## B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le délégataire exerce l'activité à ses risques et périls sur la part de recettes non assurée par la Ville.

### 1 - Comptes du délégataire

#### Bilan

- Un actif composé essentiellement d'immobilisations incorporelles (investissement de création) et d'actif circulant, notamment de créances diverses, composées principalement de créances d'associés sur divers spectacles coproduits.
- Un passif dans lequel les capitaux propres sont positifs (31 K€) mais en baisse du fait d'un résultat d'exercice légèrement défavorable (- 3,6 K€ en 2004). Par contre, les dettes fournisseurs, toujours importantes, sont en diminution pour s'établir à 205 K€.
- Le fonds de roulement demeure négatif et s'élève à 225,6 K€, en retrait sur 2003 (- 149,7 K€). La trésorerie est négative (- 70,8 K€) et nécessite un concours bancaire court terme.

#### **Exploitation**

- ▶ les produits d'exploitation se sont élevés à 1702,7 K€, soit une diminution de 3,8 % par rapport à la saison 2002/2003 : stabilité des subventions mais baisse de 23 % du chiffre d'affaires. Il est toutefois nécessaire de distinguer dans le compte de résultat les recettes billetterie et les recettes de ventes de spectacles : ainsi, en 2004, la baisse du chiffre d'affaires concerne autant la vente de spectacles (16,1 K€ contre 67,1 K€ en 2003, soit 76 %) que les recettes de billetterie (362,1 K€ contre 465,2 K€ en 2003, soit 22,2 %).
- la part des recettes de billetterie sur le total du chiffre d'affaires et des subventions est en diminution importante (26,9 % contre 31,6 % en 2002/2003).
- > le résultat d'exploitation passe de + 169,9 K€ en 2003 à + 177,2 K€ en 2004 (le résultat net étant négatif à 3,6 K€).

#### 2 - Rapports financiers avec la Ville

Pour la saison 2003/2004, la Ville a versé au délégataire une subvention de 671,9 K€, soit la subvention contractuelle complétée de l'actualisation indiciaire. Cette subvention représente 39,5 % des recettes totales (cette part était de 37 % en 2002/2003). La part de la Ville dans le subventionnement total se maintient à 77,3 %.

En plus de sa subvention contractuelle, la Ville a financé à hauteur de 30 000 € le renouvellement des équipements scéniques de l'Opéra-Théâtre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 octobre 2005.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.